



«Toi + moi +
eux...
C'est la
SOLIDARITÉ ! »

C'est l'entraide.

Lorsque tu travailles, tu cotises à la Sécurité sociale selon tes moyens et tu paies des impôts pour participer à la mise en œuvre des droits sociaux en place dans ton pays. Ils sont essentiels et attribués à toutes les générations, à toutes les classes sociales.



« Pour avoir une bonne santé,
savoir la préserver... C'est la
RESPONSABILITÉ »

Être responsable, c'est prendre des décisions par soi-même et répondre de ses actes. Un citoyen social est responsable vis à vis du système de Sécurité Sociale lorsqu'il respecte le cadre réglementaire des droits auxquels il peut prétendre, lorsqu'il n'abuse pas de ses droits, lorsqu'il préserve sa santé.



«Tu es malade, on
est là pour te
soigner »

Lorsque tu es malade, muni de ta carte vitale ou avec la CMU, la Sécurité Sociale prend en charge tes frais médicaux (consultations, médicaments, hospitalisation). Sur ton lieu de travail, si tu es victime d'un accident du travail ou que tu as une maladie due à ta profession, tes soins sont pris en charge à 100 %. Lorsque tu es malade, tu bénéficies d'un arrêt de travail pour te reposer et d'indemnités journalières pour compenser ta perte de salaire.



« Tu as un foyer,
on est là pour vous
protéger »

Si tu attends un enfant, tu bénéficies d'un congé maternité ou paternité : la Sécurité Sociale te verse des indemnités qui remplacent ton salaire. Elle propose également un suivi médical pour toi et ton enfant. Puis, des allocations familiales pour prendre en charge les dépenses liées à l'éducation. Tu peux aussi bénéficier d'allocations pour avoir un logement plus adapté. C'est la CAF (caisse d'allocations familiales) qui te renseigne.



«Tu es
handicapé, on
s'occupe de ta
santé »

En fonction de ton âge et du degré de ton handicap tu peux bénéficier d'une allocation ou d'une pension d'invalidité. Des aides complémentaires te sont attribuées pour acheter les appareillages nécessaires (fauteuil roulant, prothèses...). La CAF et la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) peuvent t'aider.



« Après ton effort,
on est là pour ton
réconfort »

Tu vas travailler de longues années durant lesquelles tu cotiseras pour financer les pensions des retraités. À 62 ans, ce sera à ton tour de te reposer. La Sécurité Sociale te versera une pension en fonction du nombre de trimestres cotisés. C'est la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) qui s'en occupe.

Horizontal

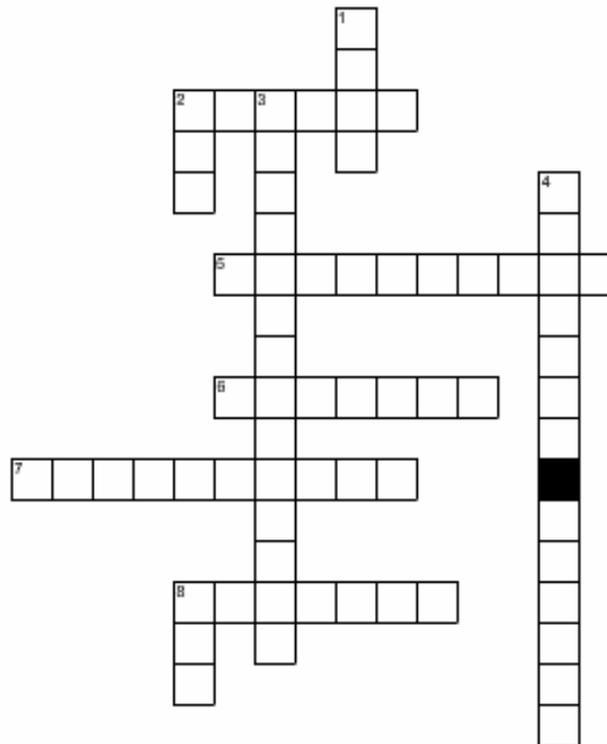
2. C'est une caisse qui s'occupe de ton dossier lorsque tu seras sur le point de bénéficier de ta retraite.
5. Etre uni les uns envers les autres en aidant ceux qui en ont besoin.
6. Ensemble d'altérations qui modifie le capital santé.
7. Aides financières dont tu bénéficies lors d'un arrêt de travail.
8. Prélèvement sur le salaire afin de financer le système de sécurité sociale.

Vertical

1. Elle délivre la carte vitale et prodigue des conseils en santé.
2. Caisse qui te donne des renseignements sur tes droits sociaux afin de fonder et de protéger ta famille.
3. Prendre conscience que la sécurité sociale est un bien de tous.
4. C'est pouvoir disposer d'un minimum de ressources et de droits indispensables pour s'assurer une indépendance sociale.
8. C'est un droit social qui permet la prise en charge gratuite des soins médicaux.

Mots croisés.

Droits et devoirs du citoyen.



Pour plus de renseignements :

ameli.fr
jeune.gouv.fr
vosdroits.service-public.fr
conseil-constitutionnel.fr

Réponses :
1.CPAM 2V.CAF 2H.CARSAT 3.RESPONSABILITE 4.CITOYEN-
SOCIAL 5.SOLIDARITE 6.MALADIE 7.INDEMNITES 8H.COTISER
8V.CMU

Tu es
citoyen social,
connais-tu
tes droits
&
tes devoirs ?